

Collectif des Organisations Syndicales, Politiques et des Associations Réunionnaises

Journée du 9 mars

Le groupe de travail sur les prix a continué à travailler, notamment en faisant une contre-proposition de liste de produits de première nécessité à celle fournie le 8 mars par les représentants des commerces.

La liste des représentants des commerces comportait une liste de 127 produits avec pour chaque produit un maximum de 2 références avec des baisses variant de 5 à 20%.

La liste du COSPAR comporte 100 familles de produits avec pour chaque famille 5 références ; pour ces 500 produits la baisse demandée est de 20%. La négo continue...

Concernant le gel des loyers sociaux la proposition des bailleurs est de « geler les loyers des logements sociaux et de les ramener à leur niveau du 31 décembre 2008, jusqu'à l'application de l'augmentation du forfait charges DOM de l'allocation logement et ce, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2009.

Le Rectorat a été occupé par les étudiants et une délégation du COSPAR est venu sur place pour appuyer les revendications énoncées dans la plateforme du COSPAR, notamment en matière de :

- d'augmentation des bourses étudiantes
- d'augmentation de 200 € des salaires des CDD, CAV ... (inférieurs à 1,4 SMIC)
- de gel des suppressions de postes dans les services publics et notamment dans l'Education Nationale
- la mise en place d'un plan de résorption de la précarité

Sur toutes ces questions, le représentant du Recteur n'a apporté aucune réponse satisfaisante. Le Recteur sera de nouveau interpellé dès son retour de Paris où il est censé faire part des doléances des étudiants aux Ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur.

Une réunion a eu lieu en fin d'après-midi à la Préfecture sur la question de notre revendication d'augmentation de 200 € mensuels nets des bas salaires (jusqu'à 1,4 SMIC), des basses retraites, des minimas sociaux, des bourses étudiantes.

Le Préfet a conduit cette réunion. Etaient présents le Président du Conseil Régional, la Présidente du Conseil Général, les représentants du MEDEF et de la CGPME.

Le MEDEF a fait une proposition d'augmentation de 50 € mensuels nets sous forme de prime ; la CGPME que les entreprises membres de la confédération pouvaient aller jusqu'à 50 € dans le cadre de négociations sociales à venir et ce dans le cadre d'un contrat d'intéressement.

Les deux collectivités ont refusé de s'engager en raison notamment du fait que leur participation éventuellement à la hausse des salaires obérerait leur capacité à remplir leur missions sociales auprès des plus défavorisés. Le Président du Conseil Régional a également fait valoir le risque d'inégalité de traitement de la mesure préconisée entre ceux qui en bénéficieraient et les autres, juste au-dessus du plafond de 1,4 SMIC, ainsi que le devenir du dispositif d'ici un an. Aucun engagement n'a été pris sur les basses retraites ni sur les minima sociaux.

Le Préfet a proposé une autre réunion mercredi 11 mars. Mercredi est également prévu une réunion avec l'Association des Maires.

Concernant le prix de la bouteille de gaz et le prix des carburants le Préfet a annoncé les décisions suivantes :

A compter du 11 mars

- baisse de 6 cts du litre de gazole (0,93 € au lieu de 0,99 €)
- baisse de 4 cts du litre de sans-plomb (1,20 € au lieu de 1,24 €)
- baisse de 3 € sur le prix de la bouteille de gaz (17 € au lieu de 20 €)

Il s'agit donc d'une première petite avancée.

Lire le communiqué de presse du COSPAR ci-dessous

Baisse du prix de la bouteille de gaz et des carburants

Les demandes du COSPAR en matière d'urgence sociale portaient en particulier sur la baisse du prix de la bouteille de gaz de 5 € et de 10 cts sur les carburants.

Le succès de la mobilisation du 5 mars, la pression continuelle exercée par le COSPAR a permis d'obtenir une première avancée.

Plus que jamais, la mobilisation doit se poursuivre pour obtenir plus, pour obtenir mieux, pour obtenir la satisfaction des revendications du COSPAR.

PROCHAINE RÉUNION DU COSPAR À LA CFDT

MERCREDI 11 MARS À 9 H